

# **DEVENEZ...**

# ÉDUCATEUR Handball



titre IV (professionnel) équivalent BPJEPS

Formation dispensée par des professionels de l'activité handball (entraîneur professionnel, cadre technique fédéral, responsable de pôle...)

## **Formation**

La ligue Île-de-France de handball organise la formation professionnelle d'Éducateur handball **sur 18 mois**.

2 modules représentant 420 h en présentiel et distanciel.

#### Contenu de la formation :

- Tronc commun : Participer à la vie associative d'une structure de handball (80 h)
- Mention Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales (170 h)
  - => Animer des pratiques éducatives (2 modules)
  - => Animer des pratiques sociales (2 modules)
- Mention Entraineur territorial (entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional) 170 h
  - => Entrainer des jeunes/adultes en compétition (2 modules)

#### Modalités:

840 heures en alternance (420 h en centre et 420 h en pratique)

- Une phase de positionnement débouchant sur un parcours individuel de formation en lien avec les acquis et compétences du stagiaire
- · Une formation en centre 1 semaine par mois
- Une formation en entreprise, (à organiser et répartir avec la structure d'accueil)
- · Un accompagnement en entreprise tout au long de la formation

# Pour quels métiers?

Agent de développement club

Animateur tout public

Entraîneur de niveau régional

# Coût de la formation

5 532 €

# Conditions d'entrée

Plus de 16 ans

Attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

Satisfaire aux épreuves de sélection

# **Sélection**

Épreuve 1 : épreuve écrite de synthèse à partir d'une vidéo, d'un document audio ou écrit dans le champ du sport Épreuve 2 : entretien de motivation

# Nombre de places

16

## Lieux de formation

🔪 Maison du Handball, CDFAS d'Eaubonne, clubs franciliens

# **Calendrier**

Fin inscription: 28 octobre 2019
Sélection: 12 novembre 2019
Positionnement: 3 décembre 2019
Début de formation: 4 décembre 2019
Fin de formation: avril 2021

# Inscription

📏 https://forms.gle/NoWxP4r6Na4bg27b9

# Renseignements

**Coordonnateur pédagogique de la formation :** Fabrice Le Roy <u>5895000.fleroy@ffhandball.net</u>



# ÉDUCATEUR HANDBALL

titre de formation professionnelle de niveau IV à 2 mentions 840 h (dont 420 h en MSP)

#### Qualification

Participer à la vie associative d'une structure de handball 80 h

# **Certificat 1**

Contribuer à l'animation sportive de la structure 40 h

Module 1 Accompagner les pratiquants 25 h

## Module 2

Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain 15 h

#### Certificat 2

Contribuer au fonctionnement de la structure

40 h

Module 2

Valoriser et

20H

#### Module 1 Participer à l'élaboration et la gestion du projet

20 h

promouvoir les activités associatif

#### Mention

Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales 250 h

#### Qualification

Animer des pratiques socio-éducatives et sociétales 170 h

## **Certificat 1** Animer des pratiques éducatives

Module 1 Animer la pratique BabyHand & Hand 1er pas 42,5 h

Module 2 Animer la pratique Minihand & Hand à 4 42,5 h

## Certificat 2 Animer des pratiques sociales

#### Module 1 Animer la pratique Handfit (sport santé) 42,5 h

Module 2 Animer la pratique Handensemble (handball et handicap) 42,5 h

## Mention Entraineur territorial 250 h

#### Qualification

Entrainer une équipe en compétition jusqu'au niveau régional 170 h

## **Certificat 1**

Entrainer des adultes en compétition

#### Module 1 Entrainer des adultes 85 h

## Certificat 2 Entrainer des jeunes en compétition

## Module 2 Entrainer des jeunes

85 h



# FINANCEMENT DE FORMATION



#### La formation continue - Vos droits

L'accès des salariés à des actions de formation professionnelle continue est assurée :

- à l'intiative de l'employeur, le cas échéan, dans le cadre d'un **plan de formation** ;
- à l'intiative du salérié notamment par la mobilisation du compte personnel de formation (CPF) et dans le cadre du congé individuel de formation
- dans le cadre des période de professionnalisation;
- dans le cadre des contrats de professionnalisation
- dans le cadre de l'orientation professionnelle avec le conseil en évolution professionnelle (CEP) et le bilan de compétences.

L'Assemblée nationale a adopté définitivement la loi pour la **Liberté de choisir son avenir professionnel**, le 1<sup>er</sup> août 2018. La loi a été promulguée par le Président de la République, le 5 septembre. Elle réforme l'apprentissage et la formation professionnelle. Lien: infos sur la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel (<a href="https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/loi-pour-la-liberte-de-choisir-son-avenir-professionnel/">https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/loi-pour-la-liberte-de-choisir-son-avenir-professionnel/</a>)

#### Le CPA - Compte Personnel d'Activité

https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/

- Compte personnel de formation (CPF)
- Compte personnel prévention pénibilité (C3P)
- Compte d'engagement citoyen

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le DIF n'existe plus mais les heures acquises au 31/12/2014 restent mobilisables dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation).

Depuis janvier 2016, tout salarié à temps plein bénéficie chaque année d'un crédit de 500 € (plafond maxi : 5 000 €) ;

Pour les moins qualifiés le crédit obtenu pourra être de 800 € (plafond à 8 000€)

Salarié de droit privé ou fonctionnaire vous avez le droit de bénéficier de financement de formation et d'avoir un compte CPF.

## Le CPF - Compte Personnel de Formation

Le CPF vous permet d'acquérir des heures de formation utilisables pour organiser votre montée en compétences.

Grâce au site https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/ vous pouvez :

Prendre connaissance des heures de formation disponibles sur votre compte ;

Rechercher des certifications spécifiques à votre projet professionnel;

Connaître les modalités de financement de votre formation.

#### Infos complémentaires

On peut le créer dès 16 ans (15 ans si on a signé un contrat d'apprentissage);

Les personnes étant en situation d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, ...) peuvent aussi créer leur compte CPF et ainsi ouvrir leur droit à de la formation en cumulant des heures

# Les financements OPCO selon le type de formation

S'orienter vers le bon financement selon le type de formation que l'on souhaite faire.

Je souhaite réaliser 1 formation diplômante (Titre IV / Titre III / etc.) : je vais sur mon Compte Personnel de formation (CPF) qui se trouve dans mon Compte Personnel d'Activité <a href="https://www.moncompteactivite.gouv.fr/">https://www.moncompteactivite.gouv.fr/</a>
Si je n'ai pas encore de compte je le créé.

Les jeunes ayant suivi un service civique peuvent bénéficier d'un financement de formation via leur CPF (depuis 2018)

Je souhaite réaliser 1 action de formation continue : je mobilise LE PLAN DE FORMATION Démarche réalisée par l'employeur

Se rapprocher de l'AFDAS = nouvel OPCO (Opérateur de Compétence qui remplace Uniformation depuis mars 2019) Il est nécessaire que le club soit à jour de ses cotisations





# LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL ITFE

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex T. +33 (0)156707477 5800000.formation@ffhandball.net

# www.handball-idf.com

- f ligue Île-de-France de handball
- (2) @IdFhandball

institut de formation enregistré sous le numéro 11940992194 auprès du Préfet d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

